

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2023

---

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 418

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 7**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un hectare »

les mots :

« deux hectares ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'étendre, pour la première tranche de dix années, la surface minimale d'un hectare à deux hectares.